



AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

CHAMPIONNATS « B » DE LA SECTION QUÉBEC BMO – PATINAGE CANADA 2011

Dates : 3 au 6 février 2011
Lieu : Montmagny
Hôte : CPA Montmagny
Sanctionnés par : Patinage Canada – P-10-004

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
But des championnats de section.....	3
Renseignements généraux.....	3
Personnes-ressources du comité organisateur local.....	3
Patinoires.....	3
Admissibilité aux compétitions.....	4
Conditions exigées pour l'inscription.....	4
Inscription des concurrents	5
Exigences en matière de tests et d'âge des concurrents	6
Précisions concernant les épreuves.....	7
Inscription et glace d'entraînement	9
Accréditation des entraîneurs.....	9
Système de notation	10
Musique.....	10
Prix.....	10
Hébergement	11
Accidents et responsabilité	11
Autres renseignements	11
Renseignements concernant les billets	11
Mise en ligne du profil des patineurs	11
Annexe A : Horaire des épreuves et des périodes d'entraînement (ébauche)	12



BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province (l'Ontario compte quatre sections). Les championnats de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section a pour commanditaire principal BMO, mais peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui du bureau national de Patinage Canada, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités associées à la participation de BMO.

Les championnats de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de remercier les commanditaires et d'offrir un divertissement aux admirateurs du patinage de la province.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats « B » de section BMO – Patinage Canada 2011 se dérouleront conformément aux règlements énoncés dans le Manuel des règlements de Patinage Canada et le manuel des règlements officiels sur le CPC.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans la présente annonce de compétition.

PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL

Gestionnaire des compétitions : Denis Beaudoin
Présidente du comité organisateur : Marylaine Pellerin
Coordonnatrice technique : Diane Choquet
514.252.3073 # 3541
dchoquet@patinage.qc.ca

PATINOIRE

Patinoire de compétition	Dimensions de la patinoire
Aréna de Montmagny 21, av. Ste-Brigitte Nord Montmagny, QC, G5V 2Y5	85 x 200 pieds

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles, définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'UIP et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (partie du règlement 5402 de Patinage Canada)

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux championnats « B » de section et aux compétitions de qualification menant à ces championnats doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 5404 de Patinage Canada (voir ci-dessous) avant le **15 décembre** qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible, à condition de satisfaire aux exigences minimales de test. Par exemple, un patineur qui a réussi le programme libre junior, mais aucune autre partie du test de compétition, est admissible aux épreuves de la catégorie novice s'il satisfait aux autres conditions d'admissibilité.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent s'inscrire aux championnats « B » de section et aux épreuves de qualification menant à ces championnats doivent respecter les limites d'âge stipulées au règlement 5404 (voir ci-dessous).

- (3) **PARTICIPATION AU PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un patineur ne peut concourir dans les compétitions en simple que pour les championnats de la section dont son club d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AU PATINAGE EN COUPLE, EN QUATUOR OU EN DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple, quatuor ou équipe de danse composé de patineurs dont les clubs appartiennent à différentes sections, ne peut participer qu'à un des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le groupe participera.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

NOUVEAU : L'inscription des concurrents peut être faite en ligne à www.patinage.qc.ca sous l'onglet « Compétitions ». Si vous désirez la faire par la poste, les formulaires d'inscription doivent être envoyés au coordonnateur de votre section, accompagnés des droits d'inscription au plus tard le **15 décembre 2010 à 16 h.**

Fédération de patinage artistique du Québec
a/s Diane Choquet, coordonnatrice
4545, av. Pierre-de Coubertin
C.P. 1000, Succ. M
Montréal (Québec) H1V 3R2

La section doit vérifier l'admissibilité de tous les concurrents, en consultation avec le bureau national de Patinage Canada.

Remarque : tous les patineurs devraient mettre à jour leur « profil personnel » à la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont les suivants :

Patinage en simple :	100 \$ par inscription
Danse Juvénile et Pré-juvénile A :	175 \$ par couple
Danse Pré-juvénile B :	100 \$ par couple
Patinage en couple :	100 \$ par couple

Veillez faire votre inscription et paiement en ligne à www.patinage.qc.ca ou par la poste, veuillez libeller les chèques à l'ordre de Fédération de patinage artistique du Québec et les faire parvenir à accompagnés des formulaires d'inscription dûment remplis à :

Fédération de patinage artistique du Québec
a/s Diane Choquet, coordonnatrice
4545, av. Pierre-de Coubertin
C.P. 1000, Succ. M
Montréal (Québec) H1V 3R2

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (partie du règlement 5404 de Patinage Canada)

(1) ÉPREUVES JUVÉNILES :

(a) PATINAGE EN SIMPLE :

- (i) **TEST** : avoir réussi le test juvénile ou un test supérieur de compétition de patinage en simple.
- (ii) **ÂGE** : les concurrents juvéniles de patinage en simple doivent être âgés de moins de 12 ans (femmes) et de moins de 13 ans (hommes) avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(b) PATINAGE EN COUPLE :

- (i) **TEST** : avoir réussi le test juvénile ou un test supérieur de compétition de patinage en couple.
- (ii) **ÂGE** : aucune restriction.

(c) DANSE :

- (i) **TEST** : avoir réussi le test complet junior bronze ou un test supérieur de danse.
- (ii) **ÂGE** : aucune restriction.

2) ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILES :

(a) PATINAGE EN SIMPLE :

- (i) **TEST** : avoir réussi le test complet du Préliminaire de style libre du programme STAR ou un test supérieur.
- (ii) **ÂGE** : les concurrents pré-juvéniles de patinage en simple doivent être âgés de moins de 11 ans (femmes) et de moins de 12 ans (hommes) avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(b) DANSE A :

- (i) **TEST** : avoir réussi le test complet Préliminaire de danse du programme STAR ou un test supérieur de danse.
- (ii) **ÂGE** : aucune restriction.

DANSE B :

- (i) **TEST** : avoir réussi une danse préliminaire du programme STAR ou un test supérieur de danse.
- (ii) **ÂGE** : aucune restriction.

3) **ÉPREUVES SANS LIMITES :**

(a) **PATINAGE EN SIMPLE :**

(i) **TEST :** Aucun pré-requis

(ii) **ÂGE :**

Sans limites 6 ans - dames : doivent être âgées de moins de 7 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Sans limites 7 ans - dames : doivent être âgées de moins de 8 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Sans limites 8 ans - dames et messieurs : doivent être âgés de moins de 9 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Sans limites 9 ans - messieurs : doivent être âgés de moins de 10 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS « B » DE SECTION BMO – Patinage Canada (partie des règlements 5301, 5302, 5303 et 5304 de Patinage Canada)

(1) **ÉPREUVES JUVÉNILES** : Les compétitions juvéniles comprennent les quatre disciplines décrites ci-dessous :

(a) **CHAMPIONNATS JUVÉNILES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(b) **CHAMPIONNATS JUVÉNILES DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend un programme libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(c) **CHAMPIONNATS JUVÉNILES DE DANSE SUR GLACE** : Cette compétition se compose de deux parties :

(i) **DANSES SUR TRACÉ** : Les deux danses sur tracé tirées au sort pour les championnats « B » de sections seront le Fourteenstep et la valse européenne. Seule la musique Série 8 de 2001 de Patinage Canada sera utilisée pour l'épreuve juvénile de danse. La musique de la danse sera jouée trois fois pendant la séance d'entraînement. Durant l'échauffement, il y aura une minute sans musique, puis la musique de la danse jouera pendant les trois minutes qui restent

(ii) **DANSE LIBRE** : Une danse libre d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(2) **ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILES** : Les compétitions Pré-juvéniles comprennent les trois disciplines décrites ci-dessous :

(a) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(b) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILES « A » DE DANSE SUR GLACE** : Cette compétition se compose de deux parties :

(i) **DANSES SUR TRACÉ** : Les deux danses sur tracé pour les championnats « B » de sections seront la danse Swing et le Tango Fiesta. Seule la musique Série 8 de 2001 de Patinage Canada sera utilisée pour l'épreuve pré-juvénile « A » de danse. La musique de la danse sera jouée trois fois pendant la séance d'entraînement. Durant l'échauffement, il y aura une minute sans musique, puis la musique de la danse jouera pendant les trois minutes qui restent

(ii) **DANSE LIBRE** : Une danse libre d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada (se référer à la catégorie Juvénile de danse).

NB : Les levées seront limitées au niveau 1.

(c) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILES « B » DE DANSE SUR GLACE** : Cette compétition se compose d'une partie :

(i) **DANSES SUR TRACÉ** : Les deux danses sur tracé pour les championnats « B » de sections seront la valse Hollandaise et le Tango Canasta. Seule la musique Série 8 de 2001 de Patinage Canada sera utilisée pour l'épreuve pré-juvénile « B » de danse. La musique de la danse sera jouée trois fois pendant la séance d'entraînement. Durant l'échauffement, il y aura une minute sans musique, puis la musique de la danse jouera pendant les trois minutes qui restent

(3) **ÉPREUVES SANS LIMITES** :

(a) **CHAMPIONNATS SANS LIMITES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada (vous référer au programme du Pré-juvénile).

INSCRIPTION

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début de la première pratique officiel à l'Aréna de Montmagny.

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS « B » DE SECTION (conformément au règlement 7406)

- (1) **INSCRIPTION** : Les concurrents des championnats « B » de section doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- (2) **GLACE D'ENTRAÎNEMENT** : Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle de la compétition, les concurrents ne sont pas autorisés à patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les championnats de section, les compétitions Défi de l'Est et Défi de l'Ouest de Patinage Canada, les Championnats nationaux juniors et les Championnats canadiens.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats « B » de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

Pour les entraîneurs accompagnant des patineurs Juvénile :

- être certifiés du Programme des entraîneurs intermédiaires de Patinage STAR et des entraîneurs provinciaux (Niveau II);
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;
- s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité à photo de leur section.

Pour les entraîneurs accompagnant des patineurs Pré-juvénile et Sans limites :

- être certifiés du Programme des entraîneurs Primaire de Patinage STAR et des entraîneurs provinciaux (Niveau I);
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;
- s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité à photo de leur section.

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS : Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification du programme EIPSEP ou au niveau 2 du PNCE et de quatre ans pour obtenir leur certification au niveau 3, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour les épreuves de catégories Sans Pré-juvénile et Juvénile.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Renseignements pour les concurrents de danse : La musique de danse sur tracé série 8 de Patinage Canada sera utilisée.

Exigences concernant la musique

Chaque participant doit fournir deux CD pour la compétition au moment de son inscription sur place, un CD pour la compétition (marqué « original ») et un CD de réserve (marqué « copie »). La musique sera conservée à l'aréna de Montmagny.

*** De plus, vous aurez à remettre votre contenu de programme avec vos CD.**

Spécifications standard pour les CD

1. Un seul programme est enregistré sur chaque CD;
2. Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD;
3. Le nom du concurrent ou de la concurrente, suivi de la durée exacte du programme musical (non du temps d'exécution) sont écrits clairement sur le CD;
4. Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique, marqué du nom du concurrent, du nom de l'épreuve et de la durée totale de la musique.

PRIX

Les médailles des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription sur place.

HÉBERGEMENT

Les hôtels officiels de la compétition seront affichés sur notre site web à www.patinage.qc.ca.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, la section du Québec de Patinage Canada et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'Association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photos et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

Une entreprise de vidéographie sera sur place :

Occipital inc.
Éric Massé
masse.eric@videotron.ca

Les commandes pour les vidéos seront prises sur place.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

Adultes : 8 \$ Passeport : 25 \$
Enfants : 5 \$

MISE À JOUR EN LIGNE DU PROFIL DES PATINEURS

Au moment de l'inscription aux championnats « B » de section et autres compétitions de niveau supérieur, les athlètes doivent mettre à jour leur « profil personnel » (Connexion des membres sur le site Web de Patinage Canada).

***CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.
Tout règlement ou communication que l'UIP publié durant l'été
pourrait entraîner des modifications à l'annonce des
Championnats de section.***



**CHAMPIONNATS "B" DE LA SECTION QUÉBEC
BMO PATINAGE CANADA 2011**

JEUDI		VENDREDI	
COMPÉTITION		COMPÉTITION	
Sans limites 6 ans Dames	12:00	Pré-Juv.Dames Libre Qualif. # 1	09:00
Sans limites 7 ans Dames	13:15	Glacé	11:25
GLACE	14:05	Pré-Juv.Dames Libre Qualif. # 2	11:40
Sans limites 7 ans Dames	14:20	Glacé	14:05
Sans limites 8 ans Dames	15:10	Pré-Juv.Dames Libre Qualif. # 3	14:20
GLACE	16:05	Glacé	16:45
Sans limites 8 ans Dames	16:20	Pré-Juv.Dames Libre Qualif. # 4	17:00
Sans limites 8 ans Dames	17:15	Glacé	19:25
GLACE	18:10	Pré-Juv.Danse B FINALE	19:40
Sans limites 8 ans Messieurs	18:25	FIN	20:25
Sans limites 9 ans Messieurs	19:00		
FIN	19:15		
SAMEDI		DIMANCHE	
PRATIQUES		PRATIQUES	
Juv.Dames Libre Qualif. # 1 (1-14)	08:00	Juv.Mess. Libre FINALE	08:00
Juv.Dames Libre Qualif. # 2 (15-30)	08:20	Juv.Dames Libre FINALE (1-12)	08:20
Glacé	08:40	Juv.Dames Libre FINALE (13-24)	08:40
COMPÉTITION		Glacé	09:00
Pré-Juv.Dames Libre FINALE	08:55	COMPÉTITION	
Glacé	10:55	Juvenile Mess. Libre FINALE	09:15
Juv.Dames Libre Qualif. # 1	11:10	Glacé	10:00
Glacé	13:45	Juvenile Dames Libre FINALE	10:15
PRATIQUES		Glacé	12:20
Juv.Dames Libre Qualif. # 2 (1-15)	14:00	PRATIQUES	
Juv.Dames Libre Qualif. # 2 (16-31)	14:20	Juvenile danse Libre	12:40
COMPÉTITION		COMPÉTITION	
Pré-Juvenile A danses sur patron	14:40	Pré-Juv.Mess. Libre FINALE	13:00
Glacé	15:25	Glacé	14:45
Juvenile Dames Libre Qualif. # 2	15:40	Pré-Juv.Danse A libre FINALE	15:00
Glacé	18:15	Juvenile danse Libre FINALE	15:40
PRATIQUES		FIN	16:05
Juvenile danses sur patron	18:30		
Juvenile Couple Libre FINALE	18:50		
Glacé	19:10		
COMPÉTITION			
Juvenile danses sur patron	19:25		
Glacé	20:00		
Juvenile.Couple Libre FINALE	20:15		
FIN	20:30		